

Service départemental d'incendie et de secours
du Jura

Le Préfet du Jura,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRÊTÉ N° 2016 - 654

OBJET : Arrêté fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de l'équipe cynotechnique de recherche et de sauvetage en décombres du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura.

VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment ses articles :

- L 1424-1 à 1424-68 codifiant la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 modifiée relative aux Services d'Incendie et de Secours ;
- R 1424-1 à R 1424-55 codifiant le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 modifié relatif à l'organisation des Services d'Incendie et de Secours ;

VU l'arrêté du 18 janvier 2000 fixant le guide national de référence relatif à la cynotechnie ;

VU l'arrêté du 8 juillet 2013 portant délégation de signature de Monsieur le Préfet du Jura à Monsieur le Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE, Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Jura ;

VU l'arrêté préfectoral du 31 décembre 2015 portant règlement opérationnel des services d'incendie et de secours du Jura ;

Considérant que les agents inscrits sur la liste ci-dessous ont satisfait au contrôle médical et au contrôle d'aptitude ;

SUR proposition du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours ;

ARRÊTE

Article 1^{er} A compter de ce jour, la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de l'équipe cynotechnique de recherche et de sauvetage en décombres du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Jura est fixée comme suit :

PERSONNEL DU PELOTON CYNOTECHNIQUE DU JURA

NOM	PRENOM	GRADE	CIS D'APPARTENANCE	NOM	N° TATOUAGE OU PUCE	VALIDATION DECOMBRE	VALIDATION QUESTAGE	VALIDATION PISTAGE	MENTION NEIGE
CONSEILLER TECHNIQUE				CHIEN					
BLANOT	Jean-Marc	Adjudant	DOLE	JERRY	250269810594354	En formation			
CHEF D'UNITE CYNOTECHNIQUE				CHIEN					
TROIANI	Emmanuel	Capitaine	LES COULOIRS	IGLOO	25026873160921	OUI	OUI	NON	OUI
CONDUCTEUR CYNOTECHNIQUE				CHIEN					
TROSSAT	François	Caporal-Chef	SELLIERES	GERKO	25026870077839	OUI	OUI	NON	OUI
NABET	Benjamin	Caporal	ORGELET	J'GUN	250269810594097	En formation			

Article 2 Seuls les sapeurs-pompiers inscrits sur cette liste peuvent être engagés en intervention et pour l'ensemble des missions correspondant à leurs qualifications ;

Article 3 Le Sergent-chef Jean-Marc BLANOT est désigné Conseiller Technique Départemental du DDSIS pour les missions cynotechniques de recherche et de sauvetage en décombres ;

Article 4 L'arrêté préfectoral n° 656 du 28 mai 2015 fixant la liste d'aptitude opérationnelle des personnels de l'équipe cynotechnique de recherche et de sauvetage en décombres du Service Départemental d'Incendie et de Secours est abrogé ;

Article 5 Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Besançon peut être saisi par voie de recours formé contre la présente décision dans un délai de deux mois à compter de ses notifications et publications ;

Article 6 Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du SDIS.

Fait à Montmorot, le 13 MAI 2016

Pour le Préfet et par délégation
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Jura,



Lieutenant-Colonel Jérôme COSTE